

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 93 relatif à la concession provisoire à titre onéreux faite à M. Mohamed Omar Saleh..

n° 93

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis

Vule décret du 29 juillet 1934 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vule décret du 13 juillet 1932 modifiant le décret du 29 juillet, 1924 susvisé

Vule décret en date du 25 juillet 1909 modifiant, et complétant l'article 4 du décret du 22 juillet 3.924 et relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vula demande présentée par Al. Mohamed Omar Saleh

Vule procès-verbal de la Commission de la propriété foncière en date du 25 octobre 1948

Vule plan de lotissement, du quartier de l'Ancien-Abatloir

Vule décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 46, alinéa 7

Sur le rapport du chef du service des domaines : Le Conseil privé entendu dans sa séance du 7 janvier 1949,

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 21 décembre 1948 relative à la concession provisoire à titre onéreux faite à M. Mohamed Omar Saleh, demeurant et domicilié à Djibouti, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 626 mètres carrés au quartier de, l'Ancien-Abattoir. telle au surplus qu'elle est figurée sur le plan joint,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.